

ABONNEMENT

LE CANADA

Journal Quotidien du Soir.

Un An en Ville \$ 4.00

Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE

OSCAR McDONELL, Directeur de la Rédaction.

CANADA

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Edition Hebdomadaire du Journal

LE CANADA

ABONNEMENT

Un An en Ville \$ 3.00

Un An par la Poste . . . 1.00

12me. ANNEE No 210

OTTAWA, VENDREDI 9 OCTOBRE 1891

LE NUMERO 2 CENTS

LEDA LAMONTAGNE

Son proces a Sherbrooke

SEANCE DU 6 OCTOBRE

SHERBROOKE, 7 Oct. — Le proces de Léda Lamontagne, pour incendie criminel, est commencé. Cette intéressante accusée, si souvent amenée, et toujours dans des circonstances sérieuses et graves, au banc des criminels depuis trois ans, a le droit de piquer la curiosité du public, et ainsi que dans les occasions antérieures, où il a été question d'elle, la salle d'audience est trop petite pour contenir les spectateurs. L'on dirait que Léda a encore embelli depuis l'autome dernier. Sa toilette sombre, sa figure à demi voilée, son maintien modeste et empreint d'une certaine dignité, donne à l'ensemble de sa physionomie un cachet intéressant qui ne peut manquer de faire une impression favorable sur le jury. Ses yeux humides où se reflète la navrante douleur que réveillent les sanglants souvenirs évoqués par le procureur de la Couronne dans son exposé de la cause, parlent éloquentement au cœur de ces juges et touchent une corde sympathique qui ne vibre pas en désaccord avec celle de la pitié.

Wolfstown—Michel Lamontagne, commence le savant procureur, sont des noms qui resteront célèbres dans les annales judiciaires du district. Parmi ces noms, qui se sont trouvés mêlés à la sanglante tragédie du 18 juillet 1888, celui de l'accusée n'est pas le moins préminent. C'est le dernier acte de ce drame émouvant qui va se dérouler aujourd'hui devant vous, messieurs les jurés; c'est la dernière phase de ce terrible événement qui a eu tant de retentissement dans le pays, et dont tous les détails ont déjà été exposés dans cette enceinte.

Continuant, le savant avocat expose les faits et laisse percer que la couronne entend prouver dans le présent procès.

Le premier témoin est la mère Gosselin, chez qui Léda est allée se réfugier après le meurtre. Elle s'est levée pour lui ouvrir et a aperçu la lueur de l'incendie. En réponse à sa question, l'accusée lui a dit que c'était la pipe de son mari qui avait mis le feu. Avez-vous sauvé du butin, dit la mère Gosselin? Non, nous avons sauvé deux valises répondit Léda, ajoutant qu'elle pensait que son mari avait péri dans le feu.

Emilia Boucher était chez les Gosselin, lorsque Léda est arrivée, elle est allée la reconduire chez son père Arcade Boucher. En s'en allant, l'accusée, sur sa demande, lui a dit que le feu avait pris par la pipe de son mari, qu'il s'était couché avec sa pipe et qu'il s'était éveillé, la maison étant tout en feu, et que son mari avait sauvé deux valises, qu'elle avait entendue un grand cri, et qu'elle pensait bien qu'il était dans le feu. En s'en allant, Léda a répété plusieurs fois: "Pauvre Napoléon, il est dans le feu!" L'accusée portait cette nuit là une robe d'étoffe et était chaussée de bottines à lacets; elle avait l'air excitée, lorsqu'elle est arrivée.

Les deux valises qui ont été apportées quelques jours après le feu, chez son père, contenaient l'une, un habillement d'homme et l'autre, trois chapeaux de femme; l'une était la valise de Napoléon Michel, et l'autre, celle de Léda, son épouse.

Quand le témoin est arrivé chez son père avec l'accusée, Michel était couché sur un lit, elle a demandé à sa mère ce qu'il avait, et sa mère sans lui répondre, l'a envoyé avertir son oncle Johnny.

Marie Michel, épouse d'Arcade Boucher. Je connais l'accusée depuis son mariage, c'est ma belle sœur. Napoléon est arrivé chez nous seul, bien estropié; il sentait la boucane; il avait les mains et les cheveux brûlés. Léda est arrivée dix minutes après avec ma fille Emilia qui était allée pour passer la nuit chez les Gosselin.

Léda s'est assise en entrant, elle s'est écriée sur une chaise, en disant qu'elle était bien fatiguée. Elle m'a demandé si Napoléon était

ici, s'il parlait. J'ai remarqué que ses bottines étaient lacées. Je lui ai demandé, si il était allé quelque part, ce soir là, elle m'a dit que non. Je n'ai pas connaissance qu'elle soit allée voir son mari cette nuit là, ce n'est que le lendemain matin qu'elle lui a parlé. Elle s'est jetée à genoux près d'une grande chaise et ensuite elle s'est couchée.

Virginie Garneau, épouse de Louis Beaudoin, de Wolfstown, connaît l'accusée depuis treize à quatorze ans. A eu connaissance du feu. Il était une heure après minuit. Ils se sont rendus, elle et son mari, chez Arcade Boucher, y ont vu Napoléon Michel, qui était bien blessé et avait les cheveux brûlés. Léda était dans une autre chambre que celle où était son mari. Le témoin a demandé à Léda qui avait mis le feu et qui avait blessé son mari. Léda lui a répondu qu'elle ne le savait pas, qu'elle s'était sauvée de suite. Le témoin lui a dit: "Tu as toujours pris le temps de t'habiller et de te chauffer." Elle a dit qu'elle s'était couchée, habillée et chaussée. Le témoin lui a dit: "Ce n'est pas cela que ton mari a dit; il a dit que tu avais eu connaissance de tout." Léda a répondu: "Je ne puis pas te raconter tout ce qui s'est passé, parce que je me suis trouvée bien troublée."

Sur les instances du témoin à savoir qu'il était allé là, Léda a dit que c'était son frère Rémi qui était allé là, et qu'elle pensait que c'était inutile de le cacher, que c'était mieux prendre part pour son mari que pour son frère, que c'était mieux dire comme c'était. Léda, sur la remarque du témoin que son mari était arrivé un pied nu et l'autre en chaussure, dit: "Je me rappelle qu'il s'est déchaussé parce que ses chaussures lui faisaient mal aux pieds."

En transquestion, le témoin dit que l'accusée lui a dit qu'elle serait contents si Rémi Lamontagne était arrêté.

Thomas Morin—Je suis allé chez Napoléon Michel dans le printemps de 1888, dans le temps du sucre, il y avait une fête au sucre ce jour là. J'ai revu l'accusée le soir du 19 juillet; j'ai demandé à l'accusée comment cette affaire là était arrivée. Elle m'a répondu qu'elle était bien en peine pour tout me raconter. Elle m'a dit que son frère Rémi était venu là, la veille, qu'il avait tiré son mari, au revolver, qu'elle était alors dans la porte de la chambre, que son mari était parti pour se sauver, et que Rémi avait donné après; qu'elle avait eu peur, qu'elle s'était sauvée sur la côte, et que là, elle avait vu le feu par les châssis. J'ai vu le défunt Michel le soir du 19, il a vu les cheveux brûlés sur le derrière de la tête.

Le 30 juin 1888, je suis allé chez Napoléon Michel. Léda était seule et mécontente de ce que son mari l'avait laissée seule et était allé travailler ailleurs. Elle a ajouté qu'elle n'était pas pour rester longtemps là, qu'ils étaient pour s'en aller aux Etats, qu'ils laisseraient le père Michel sur la terre, et s'en iraient, que si son mari ne voulait pas aller avec elle, il n'aurait qu'à rester.

En transquestion—Quand l'accusée m'a parlé, comme je l'ai dit dans mon examen en chef, elle a parlé ouvertement et sans détour. Adolphe Oscar Bergeron, marchand de Saint Julien de Wolfstown, juge de paix; J'ai vu le défunt Michel, le matin du 19, chez Arcade Boucher, il avait les cheveux brûlés derrière la tête. Après avoir pris la déposition de Michel, je suis entré dans la chambre où était Léda, et elle m'a demandé si son mari avait dit quel que chose contre elle, je lui ai dit non. Elle m'a demandé aussi si quelque'un était parti pour aller arrêter Rémi; je lui ai dit que non, que le warrant n'était pas prêt; elle a dit, vous faites mieux de vous dépêcher, il va avoir le temps de se sauver. Nous lui avons demandé, si elle avait quelque chose à dire à propos de l'affaire qui venait d'arriver; elle a dit: "Je serai probablement appelée à la cour, je parlerai dans ce temps là."

Le 27 et le 30 juillet, nous avons pris le juge de paix Parson et moi, la déposition de Léda Lamontagne. Le greffier lit aux jurés cette

déposition de Léda, dans laquelle elle donne sa version de la tragédie arrivée chez elle, et où elle raconte que Rémi était allé là, pris un coup avec le défunt, est sorti et revenu ensuite, a tiré un coup de pistolet sur Michel, l'a poursuivi, et qu'après, elle s'est sauvée, a perdu connaissance rendue sur la côte, et a aperçu le feu, lorsqu'elle est revenue à elle, et s'en est allée d'abord chez Gosselin et ensuite chez Arcade Boucher où elle a vu que son mari était rendu et a demandé s'il parlait, parce qu'elle voulait lui parler.

Elle dit aussi dans cette déposition que, quand son frère est arrivé, elle était couchée, déshabillée, presque nue, c'est à dire, n'ayant sur elle qu'une chemise; que ce n'est pas elle qui a sauvé les valises, que son frère Rémi est la seule personne qui soit venue là, ce soir là, et que la seule aide qu'elle ait donnée, ça a été de courir chez les voisins pour chercher du secours.

En réponse à une question pour qu'elle n'était pas allée porter secours à son mari, elle dit qu'elle avait eu peur d'être assailli par son frère, elle a dit.

G. E. Rioux magistrat de district, Sherbrooke:

Je suis allé à Wolfstown, le 13 août 1888, prendre la déposition de Napoléon Michel, en présence de l'accusée, deux ou trois jours avant sa mort. Il avait beaucoup de difficultés à articuler ses mots, et j'étais obligé de lui lire les réponses et il me répondait oui ou non, suivant le cas.

Dans cette déposition ante mortem, Michel dit alors qu'il était seul chez eux avec sa femme, lorsqu'il est levé, a passé son pantalon et ses bas et est allé ouvrir. Il corborait en partie la déposition de Léda, et ajoute les détails qui sont déjà connus du public, à savoir que Rémi a tiré sur lui, s'est sauvé, qu'il a perdu connaissance, est revenu à lui sous une paillasse en feu, a défoncé un châssis et s'est traîné jusque chez Arcade Boucher. Il parle aussi de ses soupçons contre la mauvaise conduite de sa femme avec Rémi, et spécialement d'une excursion aux fraises qui ne parlait pas lui avoir plu. Il ajoute qu'il croit que Rémi et Léda s'amaient d'amour et qu'il n'aimait pas à voir Rémi à la maison, parce qu'il le craignait. Il dit aussi qu'il n'a jamais vu Rémi et Léda faire du mal ensemble, et qu'elle n'était pas enceinte, lorsqu'il s'est marié;

A cette phase de l'enquête, le substitut du procureur général, M. L. C. Bélanger, a causé une sensation dans l'auditoire, lorsqu'il a annoncé à la cour qu'il venait d'apprendre que l'on avait cherché, ce jour même, à circonvenir l'un des témoins, Albina Houle, que par suite, elle n'était pas en état d'être entendue aujourd'hui et qu'il avait donné des ordres pour assurer sa comparution demain.

Les avocats de la défense, MM. L. E. Parson et F. X. Lemieux, répondant à l'indignation toute participation dans cette affaire et déclarant qu'ils repoussaient toute insinuation de nature à impliquer la défense.

On apprend, après l'ajournement, que le témoin en question, selon toute probabilité, s'était circonvenu elle-même de son propre mouvement, en se livrant à des libations un peu fortes pour sa constitution.

Albina Houle qui demeure aux Etats-Unis a été examinée, au mois d'août dernier, au moyen d'une commission rogatoire, et dans sa déposition qui a été lue aux jurés, elle raconte que Léda est arrivée aux Etats Unis, chez une dame Pilon, la tante du témoin, dans le mois de décembre 1888, en se nommant Marie Bélanger.

Quelques temps après, elle a mis au monde une petite fille qui a été baptisée du nom d'Eda, et dont le témoin a été la marraine. Que par la suite, l'accusée lui aurait avoué qu'elle se nommait Léda Lamontagne; qu'elle aimait bien un homme qu'elle appelait son Rémi. Que son Rémi était le père de son enfant, qu'il avait donné de l'argent à Michel pour le faire marier, et pour cacher sa honte; qu'il y avait eu un feu chez eux et que son Rémi avait tué son mari.

SEANCE DU 7 OCTOBRE

SHERBROOKE 8 Oct.—Albina Houle, le témoin dont la déposition a été prise par commission rogatoire est le père de Michel, hier, monte dans la boîte et ne parait pas trop chiffonné des effets de sa petite ribote des jours derniers.

Je demeurais à Newton, N. H., en 1888, chez la belle mère de mon premier mari, madame veuve Pilon. Je connais l'accusée depuis deux ans. Je l'ai vue pour la première fois chez Mme Pilon; elle est arrivée le soir avec son frère, Alfred Lamontagne, qui venait pour la mettre en pension.

Alfred était d'abord venu le midi, ma belle mère n'y étant pas, je lui ai dit de revenir le soir, et ils sont revenus tous les deux, le soir.

Nous l'avons prise, nous autres, parce qu'elle voulait donner son enfant, et c'était pour avoir l'enfant, pour l'élever, que nous la prenions en pension. Elle a eu son enfant, une petite fille, quatre mois après; c'est moi qui ai été marraine avec mon défunt mari, elle a été baptisée sous le nom de Marie Eda Bélanger; l'accusée s'était nommée Marie Bélanger, en arrivant chez nous.

Le révérend M. Boucher, le curé de la paroisse, m'a demandé si la femme qui restait chez nous s'appelait Léda Lamontagne, je lui ai dit que non, que son nom était Marie Bélanger.

Rendue chez nous, j'ai demandé à l'accusée, si elle était Léda Lamontagne, elle a fini par me l'avouer, et m'a raconté comment son mari avait été tué. Elle m'a dit qu'elle attendait un moulin à faucher ce soir là, qu'ils s'étaient jetés tous les deux de travers sur le lit, en attendant le moulin, qu'ils ont entendu frapper à la porte; son mari a voulu l'envoyer ouvrir; elle n'a pas voulu, il y est allé et en ouvrant a reçu un coup de pistolet, puis il s'est enfui, elle n'a pas vu le feu, elle ne m'a pas dit qui c'était, et après, elle s'en est allée chez le voisin, son mari était rendu là devant. Elle m'a dit qu'elle avait mouvé les valises avec son Rémi, par rapport avec Rémi. Elle m'a dit que Rémi l'avait fait marier avec le petit Michel pour parer les affaires, par rapport que l'enfant lui appartenait à lui, et qu'elle était partie en famille, je ne me rappelle pas qu'elle m'ait dit autre chose.

Elle m'a dit que les valises avaient été mouvées la veille du feu. Elle m'a dit aussi que Rémi avait donné de l'argent à Michel pour la faire marier. Elle ne m'a pas dit ce qu'était ce Rémi, ni ne m'a donné son nom de famille; d'après la manière qu'elle me parlait, j'ai cru que c'était son amant. Quant, elle m'a conté cela, elle avait l'air joyeuse. C'était avant la naissance de son enfant.

En TRAN QUESTION

D'après ce que j'ai pu voir, l'accusée se cachait pour se soustraire aux recherches de la police américaine, qui voulait l'avoir pour être témoin contre son frère, et c'est pour cela qu'elle a pris le nom de Marie Bélanger. J'ai été la première à savoir dans la maison que son véritable nom était Léda Lamontagne.

Je n'ai jamais eu de difficultés avec Léda Lamontagne.

Q. N'avez-vous pas dit à Léda Lamontagne au mois de juillet de cette année là, parce qu'elle avait dit à Mme Pilon que vous vous étiez enrivés dans sa maison, en son absence, en présence d'une demoiselle Auger, maintenant Mme Comeau, les paroles suivantes: "Je te jure, moi, qu'un pétri de ma vie, tu te souviendras de moi?"

Réponse. Non, je n'ai jamais eu un mot avec elle.

Un Irlandais qui se donnait comme Jos. Coupal, et que ma belle mère appelait son cousin, et que j'ai appris par la suite être un détectif, est resté à la maison, cherchant Léda Lamontagne.

Question. Faisiez-vous usage de boisson pendant que Léda Lamontagne était chez Madame Pilon?

Réponse. Je ne me suis jamais dérangé, je prenais un seul coup par jour, le matin. Question. Où avez-vous ébouché la nuit dernière?

Réponse. Je ne sais pas, je ne connais pas la place, je ne sais pas qui m'a emmené là. Ce n'est pas la prison, ni l'hôtel Continental où je pensonne.

Léda ne m'a pas dit à quelle date elle s'était mariée.

EN RE-EXAMEN

J'ai couché dans une grosse maison de briques où j'ai été reçu par les Sœurs, et où l'on m'a dit que c'était vous, M. Bélanger qui m'aviez emmené. Je connais l'officier Cunningham, qui m'est maintenant venu, je ne me rappelle pas de l'avoir vu hier. J'ai pris deux verres de bois son hier, avec ma belle mère Pilon, c'est elle qui traitait; j'en ai pris un avant dîner et un après; après le second verre, je me suis trouvée sans connaissance et je n'ai recouvré ma connaissance que la nuit dernière à l'hôpital.

Il se vendait de la boisson chez ma belle mère à Newton, sans licence, c'était une maison de pension, pendant l'hiver.

Je n'ai jamais eu de ressentiment contre Léda.

Augustin Boucher, père d'Arcade Boucher de Wolfstown.

Le soir du feu, j'étais à Coleraine. J'ai vu Nap. Michel quelques jours après. J'ai eu une conversation avec l'accusée dans le temps. Elle est venue me trouver me disant: Vous, M. Boucher qui avez été accusés de donner des avis, ne pourriez-vous pas me dire, si je vais être pendue pour avoir aidé à mon frère à tuer, ensuite elle a dit, pas aider, je me trompe, je retire ce mot là.

Quand mon mari a été tué, j'étais proche, ensuite, mon mari a pu à se sauver, Rémi a parti en courant après, moi, j'ai donné après eux autres, quand il a été battu dehors, Rémi l'a rentré dans la maison. J'ai jeté sur une paillasse, et est parti pour aller chercher une autre paillasse. Léda lui a dit: ne va pas en querir une autre, il y en a bien assez d'une. Ensuite Rémi a mis le feu dans la paillasse, et après que le feu y a été mis, sortis. Léda disant allons nous en, on l'a! Ensuite, ils ont pris les valises et les ont sorties. J'ai dit à Léda, peut être bien que ce n'est pas ton frère, arrête donc un peu. Elle m'a répondu. Je sais ce que je dis, je ne suis pas une folle, c'est mon frère.

Cette conversation a eu lieu dans la chambre du malade; nous étions à environ quinze pieds, elle parlait à l'ordinaire, mais d'un ton bas. Je ne sais pas si le malade nous entendait. J'ai parlé de cette affaire là seulement, quand j'ai été examiné devant M. Rioux, à l'examen préliminaire en septembre 1890.

TRANQUESTIONNÉ

J'ai eu connaissance des enquêtes qui ont eu lieu chez nous, mais je ne m'en suis pas occupé des enquêtes; j'avais dans mon idée de ne pas m'occuper de cette affaire là. J'étais à la porte, à une ou deux enquêtes. Je ne sais pas combien il y a eu d'enquêtes, je ne me suis pas occupé de mes mots. Vous n'avez pas besoin de me tourmenter comme cela; vous ne me ferez pas dire ce que je ne veux pas dire. Ma mémoire est dans la moyenne et la médecine, assez bonne pour mon affaire. Je n'ai pas été témoin dans les enquêtes, ni au procès de Léda pour meurtre. Je n'ai pas dit à personne ce que je savais, la justice a dû le savoir par quelques paroles qui m'ont échappé et dont je ne me rappelle pas.

La chambre où a eu lieu la conversation avec Léda peut avoir 25 pieds de long sur 12 de large. Nous étions à 9 ou 10 pieds du pied du lit.

Q.—N'est il pas vrai que Napoléon Michel vous a dit de ne rien faire à sa femme, qu'elle n'était pas coupable?

Réponse. Question objectée et réservée jusqu'après l'ajournement.

EN EXAMEN

Quand Léda est venue me trouver, j'étais couché sur un bandet, elle s'est mis un genou à terre et m'a demandé mon avis. Je n'ai pas parlé de cela à personne, parce que cela me répugnait et je ne voulais pas que ça fut su. Je me rappelle bien de ce que l'accusée m'a dit dans ce temps là, et c'est comme je l'ai rapporté.

Avec la déposition du Grand Cen-

table Mac qui raconte les recherches faites aux Etats Unis, pour retrouver Léda Lamontagne, et les agissements des détectifs, ainsi que la découverte qu'il a faite d'une entrée au registre de l'état civil, de la naissance le 12 janvier 1889, d'une petite fille baptisée sous le nom de Marie Eda Bélanger, fille de Napoléon Bélanger et Marie Lamontagne, laquelle enfant n'était autre que l'enfant de l'accusée, et le greffier de la Couronne qui vient dire qu'en octobre 1888, Léda a subi un procès pour meurtre et a été acquitté, la Couronne clos sa preuve.

Les maisons de travail

Un criminaliste anglais doublé d'un philanthrope, M. Loch, s'est attaché à démontrer que le paupérisme affectait la société de trois manières: 1. économiquement, parce que l'indigent ne donne et ne fournit ni retour aucune somme de travail, qu'il détermine par conséquent en sa personne un déficit; 2. commercialement, parce que le travail qu'il pourrait et devrait donner manque à la production générale; 3. socialement, parce qu'un individu entrepris par la charité publique fait moins d'efforts pour se soustraire à la misère, qu'il devient paresseux, le plus souvent vicieux, et que, par souvenance et par ses actes, il en arrive à constituer un danger pour la société.

Il est de fait que, dans la plupart des cas, c'est la misère qui engendre les délits et les crimes.

Les années calamiteuses sont régulièrement marquées par un nombre croissant d'infractions à la loi, et ce sont les pays ou les provinces les plus pauvres qui fournissent le plus de statistiques le chiffre le plus élevé de condamnés. Le paupérisme est une grande source qui alimente la criminalité.

Il en résulte pour la société le droit et le devoir de se défendre. Certes, être pauvre n'est pas un crime. L'homme qui manque de pain et ne peut pas mourir de faim et ne pas voler, mendie, ne commet aucun délit. Il n'est pas davantage coupable, le malheureux qu'une détresse momentanée prive d'un logement et du moyen de s'en procurer, et qu'on rencontre errant sur la voie publique. Mais celui qui transforme l'accident en métier, qui par paresse, par nonchalance devient vagabond et mendiant de profession; qui, dénué de toutes ressources, vend vivre sans travail, ce lui là constitue un danger, ou tout au moins une menace pour la tranquillité publique.

L'indigent doit être l'objet d'un traitement différent, selon qu'il se trouve dans l'une ou l'autre de ces catégories. Aux premiers, on doit un secours efficace, aux seconds on doit imposer le travail.

Assister le pauvre sans encourager chez lui la paresse et l'imprévoyance, tel est le problème délicat dont les hommes de bien doivent rechercher la solution.

En Angleterre, le législateur s'est attaché à ne laisser à la mendicité, ni au vagabondage aucune excuse légitime. Il est parti de ce principe, qu'il ne doit pas y avoir dans la société un seul de ses membres paresseux et dénué qui ne reçoive, le jour même, l'assistance dont il a besoin pour la nourriture et le logement. Mais aussi tout homme valide à qui la société assure cette assistance, est tenu, en retour, de s'acquitter envers elle par une somme de travail déterminée.

En conséquence, des établissements nommés *Workhouse*, (*maisons de travail*) ont été créés sur tous les points du territoire.

Là, on reçoit sur le même pied le pauvre qui se trouve d'une manière permanente dans l'impossibilité d'acquiescer et celui qui est tombé dans une détresse momentanée. Des familles entières comme des individus isolés y sont admis pour une nuit aussi bien que pour plusieurs mois. Il y a des des hôtes de passage et des pensionnaires. Si, quand un pauvre frappe à la porte du *workhouse*, il n'y a plus de place, on inscrit son nom sur un registre et on attendant qu'il puisse être admis, le distributeur de secours lui procure un logis dans la ville aux frais de l'établissement.

Ajoutons qu'en dehors de ces secours, les familles nécessiteuses sont aidées à domicile et ne sont admises à la maison de travail, que s'il est parfaitement reconnu que cette aide est insuffisante pour les tirer d'affaire.

Dans ces conditions, on pourrait croire que les pauvres affluent au *workhouse*. Or, ce n'est pas le cas. Ils ne se décident à y entrer que contraints par une impérieuse nécessité. C'est que toutes les mesures y sont prises pour les empêcher de céder à la tentation de vivre aux dépens de la charité publique. Le régime en est sévère, l'ordre rigoureux. Du pain, des légumes, des farines; peu de viande. Et le travail est obligatoire; les hommes cassent des pierres, élèvent de l'étoffe, puisent de l'eau, coupent du bois; les femmes lavent du linge, sont employées à différentes occupations.

Cette vaste et forte réorganisation de l'assistance une fois établie, le législateur a conclu qu'il avait le droit de se montrer sévère envers l'homme qui se livre à la misère et à la mendicité, et il a pris des mesures répressives d'une extrême rigueur. Il est allé jusqu'à considérer comme voleur et vagabond et condamner à trois mois de prison tout suspect qui fréquente les voleurs, erre sur le bord des rivières, des cailloux, sur les docks, dans les rues, les squares, les carrefours ou les avenues, avec l'intention de commettre un vol et cela, alors même qu'il n'aurait pas de preuve certaine pour établir ce délit.

Toujours est il que depuis 1871, année de la promulgation de la loi, le nombre des condamnations à l'emprisonnement et à la servitude pénale pour offenses qualifiées à diminué progressivement, pendant que celui de la population s'est accru.

Aux Etats Unis, où défierait un flot de gens tarés, sans ressources et sans avertissement, qui fournissent un épouvantable contingent de faibles, d'ivrognes, de dégradés, de vicieux et de criminels, on est entré dans la voie des réformes en rendant également le travail obligatoire dans les maisons de charité et en interdisant la mendicité et le vagabondage sous peine d'emprisonnement.

De plus, aujourd'hui, tout étranger qui ne peut pas justifier de moyens suffisants est rapatrié; un impôt d'un dollar sur les autres émigrants permet de couvrir ses frais de retour.

En Hollande où le même établissement contient d'abord les pauvres et les mendiants et vagabonds condamnés, ou a été amené à séparer l'élément répressif de l'élément assisté. La maison des pauvres reçoit les indigents qui ne peuvent efficacement recourir à domicile, ou y travaillent, mais avec certains tempéraments.

On envoie à la maison de travail les mendiants et les vagabonds qui ont refusé d'avoir recours à la maison des pauvres ou qui en sont sortis, parce qu'ils n'ont pas voulu se soumettre au régime de l'établissement. Dans ce cas, la société estime qu'elle est en présence de délits volontairement commis et le code pénal les réprime avec sévérité. La répression s'aggrave avec la répétition du délit. On devine le résultat; la mendicité dans les villes hollandaises est devenue très rare. Elle ne se produit plus que dans les campagnes.

L'EMULSION SCOTT d'Huile de Foie de Morue. SCOTT AUX Hypophosphites de Soude et de Chaux. L'EMULSION SCOTT est un médicament parfait; elle produit plus de chair en moins de temps que n'importe quelle autre. Elle est le meilleur remède connu pour la Phthisie, les Bronchites, les Affections Scrofuleuses, les Toux Chroniques et Retroussées. Son goût est très agréable et ressemblant parfaitement à celui du lait. L'Emulsion Scott ne se vend qu'en flacons enveloppés de papier soie. Se méfier des imitations. Prix, de cent et \$1.50. SCOTT & BOWNE, Belleville.

ANT L'Ordre. on a Manteaux. e argentée, comme les à appeler O'Connell, le Lord Beaconsfield, s'élait, avait un profond que très rarement il la morte dormir en pair, ne vivants qui méritent ur les monnaies qui se ligne de leurs annon- quelques jours nona que signifiait le mot "il n'est pas encore ue votre propre expé- me, que chez nous est de nos maximes de la nt, nous déclarons n'a patente pour les bas ons dans et créé cette faire. Longfellow stig- "le desr vulgaire, loyé pour résumer les si si nous affirmons que es qu'aucune maison e l'Autome 1892, nous ent nos clients et mé- terribles inventions mes sont chevaliers- dent sa belle bassesse, le quel nous vivons et que Jonathan accroit grain, qui s'appartient Mesdames, nous se- succès qu'obtient notre teaux. Nos méthodes vives par d'autres. La du du monde n'est jamais qui veulent y passer ur leurs poches. Nous sance de cause et avec a da à Londres, à Paris, A aucun genre, aucun impossible à obtenir, ur que nous ne puissions de satisfaction dans la appréciation quotidienne chet de nos marchan- de la bonne qualité des abondamment que nous faire. HEN MURPHY & CIE. MANTEAUX dans la grande maison phy & Cie. Rue Sparks. L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Justice 207, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS (au Peau, le Linge, Papier à Lettres, etc.) Il suffit de froter légèrement les objets pour le parfumer (savon, papier, etc.)

LE CANADA

Journal Quotidien du soir
LA VALLEE DE L'OTTAWA
Journal Hebdomadaire à 16 pages
BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Vendredi 9 Octobre 1891

LA CRISE MINISTERIELLE

Les difficultés survenues dans le cabinet relativement à la distribution des portefeuilles de ministres, ne sont pas encore applanies. M. Chapleau n'acceptera pas d'autre poste que celui de ministre des chemins de fer et canaux.

ECHOS DU JOUR

Lady Macdonald était de passage hier à Winnipeg en route pour Ottawa. Par un seul journal d'Ottawa n'a annoncé la crise ministérielle, excepté Le Canada.

Les funérailles de Parnell auront lieu dimanche prochain à Avonville, comté de Wicklow, lieu de la naissance de l'illustre défunt.

L'honorable James Baser, membre du Conseil Législatif de la Nouvelle Ecosse, vient de mourir. Il laisse une fortune d'un quart de million.

La lutte pour un siège au conseil de ville de Montréal se fait présentement dans le quartier Sainte Anne, entre MM. H. J. Cloran avocat et F. B. McNamee, entrepreneur public.

Une dépêche de Montréal annonce que la petite vérole a éclaté dans cette ville, mais que grâce à l'action intelligente du bureau d'hygiène, on espère pouvoir éviter une épidémie.

Le syndicat anglais qui a occupé, au mois d'août 1889, un certain nombre de brasseries aux Etats-Unis, offre maintenant de rétrocéder le tout à ses anciens propriétaires, à moitié prix.

On mande de Détroit, Mich., qu'un arrangement a été conclu par lequel le chemin de fer Michigan Central prendra à l'avenir le fret du C. P. R. à Windsor, pour les points de l'ouest.

La nouvelle que l'ex-roi Milan avait hypothéqué ses propriétés privées en faveur d'une banque russe, pour le prêt de deux millions de francs, a soulevé un vif mécontentement dans toute la Serbie.

On croit avoir à Rome que Léon XIII a annoncé officiellement, qu'il accordera une distinction honorifique au comte de Montebello pour la protection qu'il a prêtée aux missions catholiques en Orient, pendant son ambassade à Constantinople.

Léda Lamontagne a été trouvée coupable de crime d'homicide, hier soir à Sherbrooke; le jury l'a recommandée à la clémence de la cour. Nous commentons aujourd'hui en première page le compte rendu complet de ce procès étonnant.

L'USINESS du 14 septembre, publie une lettre de Don Benoit sur l'incendie du Monastère de Notre-Dame de Lourdes du Manitoba, et fait appel à la charité des catholiques de France, pour la reconstruction de ce sanctuaire.

M. Amyot annonce qu'il est forcé d'abandonner la direction de La Justice pour se livrer à sa profession. La Justice sera dorénavant dirigée par un comité dont M. Ernest Chouinard, rédacteur en chef fera partie.

On raconte qu'un sortir de la cérémonie de la bénédiction des cloches, dimanche à la Basilique de Québec, le lieutenant-gouverneur Angers et le premier ministre Mercier se sont rencontrés dans la sacristie, et ont échangé une cordiale poignée de mains.

Ces incidents, banal en temps ordinaire, a été vivement remarqué.

Il paraît qu'à l'occasion du banquet qui doit être donné à M. Laurier, à Boston, par les Canadiens des Etats-Unis, il y aura un traité d'excursion de Montréal à Boston, afin de permettre aux Canadiens d'aller, de se joindre à leurs compatriotes de l'autre côté de la ligne 45ème.

Le FIGARO dit que la mort de Parnell est un événement de la plus grande importance politique, non seulement en Irlande, mais encore en Europe, car elle assure le triomphe du parti de Gladstone, et aura comme conséquence nécessaire la modification de la politique étrangère de l'Angleterre.

Une seconde démission a été envoyée au maire Birkett et après-midi, M. l'évêché Hutchison a déposé de la rapport du comité des Salaires, qui comprime des injustices flagrantes envers les rares canadiens-français employés par la municipalité d'Ottawa, a envoyé sa démission comme échevin hier après-midi au maire Birkett. L'exemple de M. Hutchison a été suivi aujourd'hui par M. l'évêché Savard, qui refuse de faire partie d'un conseil, dont les membres posent le fanatisme jusqu'au point de commettre des injustices envers les employés, à cause de leur nationalité.

ONTARIO ET QUEBEC

Nous citons l'extrait suivant d'un récent article du Globe :
Qu'y a-t-il à faire avec les Provinces insoumises, Québec en particulier ? Cette province a une dette de \$30,000,000, déduite et consolidée, et un déficit chronique de \$600,000 par année. Il n'est pas un optimiste de l'étranger au fait de la condition réelle de cette province qui voudrait lui prêter une piastre de plus, et cependant il lui faudrait emprunter avant longtemps dix millions ou bien risquer d'être déclarés de banqueroute.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.
A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL.
NOUVELLES DE PAROUFF (Service spécial de dépêches télégraphiques)

STRASBOURG ET BALE

La France et la Russie.
LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.
A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL.

AMERIQUE

A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL

NEW YORK, 9 oct. — Quelque singulier que cela puisse paraître, la femme « citoyenne » d'Urbino n'a pas été trop maltraitée dans ce temps-là, et, que si l'arrivait, par hasard, que les haut-canadiens fussent appelés un jour ou l'autre à payer les dettes des has canadiens, les premiers ne refaient que ce qui a été fait pour eux en 1841, sans qu'on y ait mis autant d'ostentation.

LE COMMERCE DES COLONIES DE LA FRANCE

Le tableau du mouvement du commerce français que la direction des douanes vient de publier pour l'an 1890, indique que la France a importé : de Saint-Pierre et Miquelon pour une valeur de 30 millions 400,000 francs; du Sénégal et des possessions françaises de l'Afrique occidentale, pour 23 millions 300,000 fr.; des possessions françaises de l'Inde, pour 21 millions 700,000 francs; de la Martinique, pour 20 millions 100,000 francs; de la Guadeloupe, pour 18 millions 700,000 francs; de la Réunion pour 12 millions 900,000 francs; des possessions de la France en Océanie, pour 5 millions 400,000 francs; de Mayotte et Madagascar, pour 800,000 francs; de la Guyane, pour 500,000 francs; de l'Indo-Chine, pour 4 millions 600,000 francs.

Sont, au total, 138 millions 400,000 francs de marchandises que la France aurait pu se procurer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions de prix d'achat et de change.

Par contre, la France a exporté : à St-Pierre et Miquelon pour 4,300,000 francs; au Sénégal et sur la côte d'Afrique pour 13,200,000 fr.; dans les possessions indiennes françaises pour 1,600,000 francs; à la Martinique pour 13,700,000 francs; à la Réunion pour 6,900,000 francs; en Océanie pour 6,500,000 francs; à Mayotte et Madagascar pour 700,000 francs; à la Guyane pour 4,900,000 francs; dans l'Indo-Chine pour 13,800,000 francs.

Le total est de 78,200,000 francs. Ainsi les Français dépensent 97 millions pour exporter une valeur de 78 millions.

Dans ce budget des colonies, il y a des chapitres bien instructifs, comme celui du chemin de fer de la Réunion, qui ne produit que un million et demi de francs et qui en coûte presque quatre millions et demi. Evidemment quand l'affaire a été proposée au parlement, on a fait miroiter des chiffres très différents.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

STRASBOURG ET BALE

La France et la Russie.

LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL.

NOUVELLES DE PAROUFF (Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA FRANCE ET LA RUSSIE
LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

STRASBOURG ET BALE
MONTREUX, 9 oct. — M. Auguste Bartholdi, le célèbre sculpteur français, qui est en ce moment en villégiature à Clavens sur le lac de Genève, a été chargé par la ville de Strasbourg d'exécuter une statue, représentant un enfant en habit de la Suisse couvrant de son bonnet protecteur.

Cette statue doit être offerte par Strasbourg à la ville de Bale, en souvenir de la guerre de 1870.

LES DETTES AU JEU
PARIS, 9 oct. — Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement qui est un mauvais coup pour le prince de Hatzfeldt, le genre de l'Américain M. C. P. Huntington. Quelque temps avant son mariage, le prince de Hatzfeldt a perdu au baccarat une somme de 10,970 francs contre un nommé Dutagne. Le prince lui a signé un billet pour le montant de la dette. M. Dutagne a passé le billet à un certain Bietrix qui n'a pu en obtenir le paiement; de là les poursuites intentées par Dutagne.

Le prince de Hatzfeldt refusait de payer, et par suite faisait opposition aux poursuites en justice, sous prétexte qu'en France la loi n'accorde pas d'exiger le paiement d'un billet fait pour dette de jeu. Le plaigé prétendait que Bietrix avait escamoté les billets de bonne foi, car il savait que le prince avait déjà payé de pareils billets, s'élevant à plus de 800,000 francs. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement, décidant que le prince devait payer le billet et en condamnant à payer les dépens et des dommages et intérêts.

AMERIQUE
A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL
NEW YORK, 9 oct. — Quelque singulier que cela puisse paraître, la femme « citoyenne » d'Urbino n'a pas été trop maltraitée dans ce temps-là, et, que si l'arrivait, par hasard, que les haut-canadiens fussent appelés un jour ou l'autre à payer les dettes des has canadiens, les premiers ne refaient que ce qui a été fait pour eux en 1841, sans qu'on y ait mis autant d'ostentation.

LE COMMERCE DES COLONIES DE LA FRANCE
Le tableau du mouvement du commerce français que la direction des douanes vient de publier pour l'an 1890, indique que la France a importé : de Saint-Pierre et Miquelon pour une valeur de 30 millions 400,000 francs; du Sénégal et des possessions françaises de l'Afrique occidentale, pour 23 millions 300,000 fr.; des possessions françaises de l'Inde, pour 21 millions 700,000 francs; de la Martinique, pour 20 millions 100,000 francs; de la Guadeloupe, pour 18 millions 700,000 francs; de la Réunion pour 12 millions 900,000 francs; des possessions de la France en Océanie, pour 5 millions 400,000 francs; de Mayotte et Madagascar, pour 800,000 francs; de la Guyane, pour 500,000 francs; de l'Indo-Chine, pour 4 millions 600,000 francs.

Sont, au total, 138 millions 400,000 francs de marchandises que la France aurait pu se procurer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions de prix d'achat et de change.

Par contre, la France a exporté : à St-Pierre et Miquelon pour 4,300,000 francs; au Sénégal et sur la côte d'Afrique pour 13,200,000 fr.; dans les possessions indiennes françaises pour 1,600,000 francs; à la Martinique pour 13,700,000 francs; à la Réunion pour 6,900,000 francs; en Océanie pour 6,500,000 francs; à Mayotte et Madagascar pour 700,000 francs; à la Guyane pour 4,900,000 francs; dans l'Indo-Chine pour 13,800,000 francs.

Le total est de 78,200,000 francs. Ainsi les Français dépensent 97 millions pour exporter une valeur de 78 millions.

Dans ce budget des colonies, il y a des chapitres bien instructifs, comme celui du chemin de fer de la Réunion, qui ne produit que un million et demi de francs et qui en coûte presque quatre millions et demi. Evidemment quand l'affaire a été proposée au parlement, on a fait miroiter des chiffres très différents.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

STRASBOURG ET BALE

La France et la Russie.

LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL.

NOUVELLES DE PAROUFF (Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA FRANCE ET LA RUSSIE
LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

STRASBOURG ET BALE
MONTREUX, 9 oct. — M. Auguste Bartholdi, le célèbre sculpteur français, qui est en ce moment en villégiature à Clavens sur le lac de Genève, a été chargé par la ville de Strasbourg d'exécuter une statue, représentant un enfant en habit de la Suisse couvrant de son bonnet protecteur.

Cette statue doit être offerte par Strasbourg à la ville de Bale, en souvenir de la guerre de 1870.

LES DETTES AU JEU
PARIS, 9 oct. — Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement qui est un mauvais coup pour le prince de Hatzfeldt, le genre de l'Américain M. C. P. Huntington. Quelque temps avant son mariage, le prince de Hatzfeldt a perdu au baccarat une somme de 10,970 francs contre un nommé Dutagne. Le prince lui a signé un billet pour le montant de la dette. M. Dutagne a passé le billet à un certain Bietrix qui n'a pu en obtenir le paiement; de là les poursuites intentées par Dutagne.

Le prince de Hatzfeldt refusait de payer, et par suite faisait opposition aux poursuites en justice, sous prétexte qu'en France la loi n'accorde pas d'exiger le paiement d'un billet fait pour dette de jeu. Le plaigé prétendait que Bietrix avait escamoté les billets de bonne foi, car il savait que le prince avait déjà payé de pareils billets, s'élevant à plus de 800,000 francs. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement, décidant que le prince devait payer le billet et en condamnant à payer les dépens et des dommages et intérêts.

AMERIQUE
A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL
NEW YORK, 9 oct. — Quelque singulier que cela puisse paraître, la femme « citoyenne » d'Urbino n'a pas été trop maltraitée dans ce temps-là, et, que si l'arrivait, par hasard, que les haut-canadiens fussent appelés un jour ou l'autre à payer les dettes des has canadiens, les premiers ne refaient que ce qui a été fait pour eux en 1841, sans qu'on y ait mis autant d'ostentation.

LE COMMERCE DES COLONIES DE LA FRANCE
Le tableau du mouvement du commerce français que la direction des douanes vient de publier pour l'an 1890, indique que la France a importé : de Saint-Pierre et Miquelon pour une valeur de 30 millions 400,000 francs; du Sénégal et des possessions françaises de l'Afrique occidentale, pour 23 millions 300,000 fr.; des possessions françaises de l'Inde, pour 21 millions 700,000 francs; de la Martinique, pour 20 millions 100,000 francs; de la Guadeloupe, pour 18 millions 700,000 francs; de la Réunion pour 12 millions 900,000 francs; des possessions de la France en Océanie, pour 5 millions 400,000 francs; de Mayotte et Madagascar, pour 800,000 francs; de la Guyane, pour 500,000 francs; de l'Indo-Chine, pour 4 millions 600,000 francs.

Sont, au total, 138 millions 400,000 francs de marchandises que la France aurait pu se procurer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions de prix d'achat et de change.

Par contre, la France a exporté : à St-Pierre et Miquelon pour 4,300,000 francs; au Sénégal et sur la côte d'Afrique pour 13,200,000 fr.; dans les possessions indiennes françaises pour 1,600,000 francs; à la Martinique pour 13,700,000 francs; à la Réunion pour 6,900,000 francs; en Océanie pour 6,500,000 francs; à Mayotte et Madagascar pour 700,000 francs; à la Guyane pour 4,900,000 francs; dans l'Indo-Chine pour 13,800,000 francs.

Le total est de 78,200,000 francs. Ainsi les Français dépensent 97 millions pour exporter une valeur de 78 millions.

Dans ce budget des colonies, il y a des chapitres bien instructifs, comme celui du chemin de fer de la Réunion, qui ne produit que un million et demi de francs et qui en coûte presque quatre millions et demi. Evidemment quand l'affaire a été proposée au parlement, on a fait miroiter des chiffres très différents.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

STRASBOURG ET BALE

La France et la Russie.

LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL.

NOUVELLES DE PAROUFF (Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA FRANCE ET LA RUSSIE
LES DETTES AU JEU
DEPART POUR LE CHILI.

STRASBOURG ET BALE
MONTREUX, 9 oct. — M. Auguste Bartholdi, le célèbre sculpteur français, qui est en ce moment en villégiature à Clavens sur le lac de Genève, a été chargé par la ville de Strasbourg d'exécuter une statue, représentant un enfant en habit de la Suisse couvrant de son bonnet protecteur.

Cette statue doit être offerte par Strasbourg à la ville de Bale, en souvenir de la guerre de 1870.

LES DETTES AU JEU
PARIS, 9 oct. — Le tribunal de la Seine vient de rendre un jugement qui est un mauvais coup pour le prince de Hatzfeldt, le genre de l'Américain M. C. P. Huntington. Quelque temps avant son mariage, le prince de Hatzfeldt a perdu au baccarat une somme de 10,970 francs contre un nommé Dutagne. Le prince lui a signé un billet pour le montant de la dette. M. Dutagne a passé le billet à un certain Bietrix qui n'a pu en obtenir le paiement; de là les poursuites intentées par Dutagne.

Le prince de Hatzfeldt refusait de payer, et par suite faisait opposition aux poursuites en justice, sous prétexte qu'en France la loi n'accorde pas d'exiger le paiement d'un billet fait pour dette de jeu. Le plaigé prétendait que Bietrix avait escamoté les billets de bonne foi, car il savait que le prince avait déjà payé de pareils billets, s'élevant à plus de 800,000 francs. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement, décidant que le prince devait payer le billet et en condamnant à payer les dépens et des dommages et intérêts.

AMERIQUE
A PROPOS DE LA MORT DE PARNELL
NEW YORK, 9 oct. — Quelque singulier que cela puisse paraître, la femme « citoyenne » d'Urbino n'a pas été trop maltraitée dans ce temps-là, et, que si l'arrivait, par hasard, que les haut-canadiens fussent appelés un jour ou l'autre à payer les dettes des has canadiens, les premiers ne refaient que ce qui a été fait pour eux en 1841, sans qu'on y ait mis autant d'ostentation.

LE COMMERCE DES COLONIES DE LA FRANCE
Le tableau du mouvement du commerce français que la direction des douanes vient de publier pour l'an 1890, indique que la France a importé : de Saint-Pierre et Miquelon pour une valeur de 30 millions 400,000 francs; du Sénégal et des possessions françaises de l'Afrique occidentale, pour 23 millions 300,000 fr.; des possessions françaises de l'Inde, pour 21 millions 700,000 francs; de la Martinique, pour 20 millions 100,000 francs; de la Guadeloupe, pour 18 millions 700,000 francs; de la Réunion pour 12 millions 900,000 francs; des possessions de la France en Océanie, pour 5 millions 400,000 francs; de Mayotte et Madagascar, pour 800,000 francs; de la Guyane, pour 500,000 francs; de l'Indo-Chine, pour 4 millions 600,000 francs.

Sont, au total, 138 millions 400,000 francs de marchandises que la France aurait pu se procurer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions de prix d'achat et de change.

Par contre, la France a exporté : à St-Pierre et Miquelon pour 4,300,000 francs; au Sénégal et sur la côte d'Afrique pour 13,200,000 fr.; dans les possessions indiennes françaises pour 1,600,000 francs; à la Martinique pour 13,700,000 francs; à la Réunion pour 6,900,000 francs; en Océanie pour 6,500,000 francs; à Mayotte et Madagascar pour 700,000 francs; à la Guyane pour 4,900,000 francs; dans l'Indo-Chine pour 13,800,000 francs.

Le total est de 78,200,000 francs. Ainsi les Français dépensent 97 millions pour exporter une valeur de 78 millions.

Dans ce budget des colonies, il y a des chapitres bien instructifs, comme celui du chemin de fer de la Réunion, qui ne produit que un million et demi de francs et qui en coûte presque quatre millions et demi. Evidemment quand l'affaire a été proposée au parlement, on a fait miroiter des chiffres très différents.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

Le correspondant de la GAZETTE de Montréal à Ottawa annonce que les employés civils fédéraux qui n'ont été trouvés coupables de délit n'ont pas été réinstallés, la perte de trois mois de salaire étant une leçon suffisante.

LE DUEL AU TENNESSEE

On vient de juger devant la cour du comté de Monroe (Tennessee), un jeune homme du nom de J. B. Wood, poursuivi pour avoir tué en duel un de ses camarades du collège d'Hiwassee, nommé Alexander Brown.

Les deux jeunes gens, qui appartenaient à deux des familles les plus influentes de la région, étaient rivaux dans leur classe et se disputaient toujours la première place. Ils se sont pris de querelle, à ce propos, au mois de mai dernier, et, après la distribution des prix, ils sont allés

CHARBON.

Les Meilleures Qualités de
Charbon Bitumineux
et Anthracite.

O'Reilly & Henry
Bloc Russell, Rue Sparks.

ST. LAWRENCE HOTEL.
BAR DU FLEUVE ST. LAURENT.
RIMOUSKI, P. Q.

Offrant aux touristes le confort de la vie
en famille, belle place de bains, air pur,
belles promenades en voiture, promenade en
bateau et lieux de pêche.
Prix raisonnables pour les familles.

A. ST. LAURENT & CIE.
PROPRIETAIRES.

HOTEL SAINT LOUIS
43-45 Rue YORK, OTTAWA

Cet Hôtel situé au centre de la cité, a été
repeint et aménagé tout en neuf.

ISRAEL MOREAU,
(Du Montreal House, rue Queen Ouest.)
PROPRIETAIRE.

GRANDE
REDUCTION
Sur toutes les
TAPISSERIES DOREES
PENDANT UN MOIS.

J. F. BELANGER
159 Rue Bank
Téléphone No. 92.

Aux Constructeurs et
Entrepreneurs

Nous manufacturons les toitures sui-
vantes : Canada Plaque Toitures Mé-
tales, Toitures en Fer Galvanisé,
Toitures en Cuivre.

Douglass & Haines
234 rue Wellington.

Agents des célèbres fournaies "Su-
périeur Jewel"

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

Nouveaux et a Grand Marche

AMUBLEMENTS DE SALON, DE SALLE A MANGER, DE CHAMBRE A CO-
CHER DANS TOUS LES GENRES ET TOUS LES PRIX. CHE

Harris & Campbell.

CETTE ANCIENNE ET HONORABLE MAISON DE MEUBLES D'OTTAWA
EST CONNUE PAR LE BON MARCHÉ DE SES PRIX ET PAR LA BONNE
QUALITÉ DES ARTICLES QU'ELLE VEND.

Dix pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant.

HARRIS AND CAMPBELL,

Coin des Rues O'Connor et Queen, pres de la Rue Sparks.

Avis aux Consommateurs

Les PRODUITS de la
PARFUMERIE ORIZA L. LEGRAND
207, rue St-Honoré, à PARIS

Tous les ORIZA-OIL - ESS. ORIZA - ORIZA-LACTÉ - CRÈME-ORIZA
ORIZA-VELOUTE - ORIZA-TONICA - ORIZALINE - SAVON-ORIZA
DOIVENT LEUR SUCCÈS ET LA FAVEUR DU PUBLIC :

1° Aux soins tout particuliers qui président à leur fabrication.
2° A leur qualité inimitable et à la suavité de leur parfum.

**MAIS COMME ON CONTREFAIT CES PRODUITS ORIZA
pour vivre sur leur réputation**

nous avertissons les Consommateurs afin qu'ils ne se
laissent pas tromper.

Les VÉRITABLES PRODUITS se vendent dans toutes les MAISONS HONORABLES DE PARFUMERIE ET DROGUERIE
Envoi franco de Paris du Catalogue illustré

Solution d'Antipyrine

de TROUETTE

Migraines, Maux de Tête, Névralgies
Coliques, Asthme, Emphyseme, Goutte
Rhumatisme, Sciatique et DOULEURS en general.

VENTE EN GROS : D. EL MORIN & C^o - A Montreal - LA VIOLETTE & NELSON
ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

Bryson, Graham & Cie.

Nous continuerons à donner des preuves palpables du fait que nous
donnons généralement pour la valeur de l'argent, plus que n'importe quel
maison d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique.

Grande Exposition d'Automne et d'Hiver.

Marchandises pour Robes utiles pour l'Automne.
Draps Magnifiques pour Costumes.
Serges Diagonales et de Mer.
Etoffes en Poils de Chameau.
Draps de l'Ouest de l'Angleterre.
Cheviots unies et Diagonales.
Broadcloths et Doekins.
Drap Fin choisi pour Habits.
Henriettes, Cachemires et Meltons.
Tweeds pour Vêtements de Dames.
Façon Lister en Louve de Mer de vingt qualités différentes.
Marchandises pour Robes en Laine Noire.
Soies, Pluches et Velours.
Jaquettes pour Dames et Enfants.
Ulsters, Pardessus et Surtouts.
Garnitures pour Robes Noires et de Couleur.
Linge de Dessous Hygiénique.
Différents genres de Vêtements, etc.

Bryson, Graham & Cie.

146, 148, 150, 152 et 154 Rue Sparks.
Epiceries une Spécialité.

Viandes a Bon Marche.

J'ouvrirai jeudi le 1er Octobre un
étal au MARCHÉ BY aux Numéros
18 et 20, où j'offrirai en vente les
meilleures viandes fraîches et fu-
mées telles que

- Rotis frais,
- Steak frais,
- Saucisses fraîches,
- Rognons frais,
- Pieds de cochon,
- JAMBONNEAUX

Vente au détail de toutes
viandes fraîches ou fumées
Les prix sont marqués en
chiffres connus.

UN SEUL PRIX
Geo. Matthews.

W. BAKER & CO'S
Breakfast
Cocoa
Absolument pur
et c'est soluble
Pas de Chimiques
sont employés en sa préparation.
Il est plus que trois fois plus fort
que le cacao mélangé avec de l'amidon,
de l'arrow-root, ou du sucre.
C'est aussi plus économique, car il
moins qu'en son la tasse. Il se
déliçieux, nourrissant, et fortifiant.
FACILE A DIGERER, autant admirable
pour les malades que pour ceux qui
souffrent d'une bonne santé.

MUNN & CO'S
SCIENTIFIC AMERICAN
PATENTS
A pamphlet of information and ab-
stracts of the laws, inventions, etc., of
Canada, Ontario, Quebec, and New
Brunswick, published by
MUNN & CO.,
301 Broadway,
New York.

35 ANS DE SUCCES
Le remède Topique
remplaçant le
Pain sans
jour ni chiale du
Pou - Guérison
rapide et sûre
des Hémorroïdes,
Fistules,
Fongues,
Eczéma, Mollusques, Verruques, Engor-
gements des jambes, Surois, Epaves, etc.

PLACANT Tout a l'Ordre.

La Grande Maison a Manteaux.

Lorsqu'on a la langue argentée, comme les
Irlandais se plaisent à appeler O'Connell,
remarquait une fois que Lord Beaconsfield,
alors Benjamin Disraeli, avait un profond
respect pour la vérité, que tous rarement il la
disait. Laissons les morts dormir en paix,
mais occupons nous des vivants qui méritent
tout notre mépris pour les mensonges qui se
trahissent dans chaque ligne de leurs annon-
ces au public. Il y a quelques jours nous
vous annonçons ce que signifiait le mot
"Clatter" "Clatter"; il n'est pas encore
assez bas. Voici ce que votre propre ex-
périence affirme, Mesdames, que chez nous est
le PLUS GRAND MAISON DE MANTEAUX de la
ville. Mais, cependant, nous avons élevé et créé cette
nouvelle branche d'affaires. Longtemps stig-
matisée avec indignation "le désir vulgaire,
les moyens bas" employés pour diminuer les
mérites des autres. Et si nous affirmions que
nous offrons au public, ce qu'aucune maison
ne peut offrir avant l'Automne 1891, nous
tromperions indubitablement nos clients et mé-
riterions les châtimens terribles infligés
par le poète. Les dames sont chevaleres-
ques, et n'approuveraient pas une telle bassesse,
si elle était dans lequel nous vivons et
aucun mal n'existe tant que Jonathan nous
soit poulx avec du grain, qui n'appartient
pas au voisin. Mais, Mesdames, aucun se-
cret n'existe dans le succès qui obtient notre
Département de Manteaux. Nos méthodes
sont connues et suivies par d'autres. La
porte des marchés du monde n'est jamais
fermée aux hommes qui veulent y passer
avec de l'argent dans leurs poches. Nous
envoyons en commission les uns et avec un
choix arrêté nos fonds à Londres, à Paris,
à Berlin et à Vienne. Aucun genre, aucun
dessein ne nous sont impossibles à obtenir.
Il n'y a aucune faveur que nous ne puissions
obtenir. Votre grande satisfaction dans les
temps passés, votre appréciation quotidienne
du bon goût et du caractère de nos marchan-
dises, de leur façon et de la bonne qualité des
tissus prouvent surabondamment que nous
connaissions notre affaire.

JOHN MURPHY & CIE.
POUR MANTEAUX
Venez directement dans la grande maison
de Manteaux.
John Murphy & Cie.
66 et 68 rue Sparks.

FEUILLETON du CANADA

LE Devoement d'un Pretre

Par PIERRE SALES

(Suite)
On était donc tout particu-
lièrement heureux, à la villa des
Anémones; mais jamais on ne
l'avait été comme le jour où la
flotte vint mouiller dans le golfe
Juan. Et, le lendemain, éveillées
avec le jour, Viviane et Made-
leine, bien vêtues réunies dans le
petit salon d'étude qui séparait
leurs chambres couraient au bal-
con, tout tapissé de rosiers grim-
pants, d'où elles pouvaient con-
templar la rade. Et leurs regards
allaient du jardin à la flotte. Ma-
deleine contemplant le Formida-
ble et, parmi les points noirs s'a-
gitant à l'arrière et qui étaient
des officiers, elle voulait en recon-
naître un.
Viviane distinguait plus ai-
sément sur l'avisio, placé par le
travers du vaisseau amiral, du
côté de la terre, Gilbert Morel
qui, la lorgnette à la main, cher-
chait la villa des Anémones. Au-
cune d'elles ne songeait au grand
bal que donnait Mme de Mont-
moran dans quelques jours. On
les avait pourtant consultées, et
elles avaient en l'espérillerie de
répondre qu'une grande fête,
avec beaucoup de jeunes gens,
beaucoup d'officiers, cela les au-
menterait énormément. Viviane
connaissait déjà le petit comptoir
fermé par son frère. Gilbert se-
rait parmi les invités.
— Si tu m'en crois, proposa
Madeleine, comme ces messieurs
viennent déjeuner ce matin, nous
préparerons nous mêmes les bon-
quets pour le salon et la table ?
— Oui, dit Viviane, et nous
mettrons un petit bouquet de
dent chaque invité.
Cela lui permettait d'en cueil-
lir un, secrètement, pour Gilbert.
Bientôt les deux jeunes filles, em-

plement, mais très coquettement
vêtues de robes de flanelle blan-
che, descendant dans le jardin.
Elles étaient allées embrasser
leurs parents et M. de Montmor-
ran leur avait gravement recom-
mandé de ne pas saccager les
massifs de sa femme; mais Mme
de Montmorran leur avait dit à
l'oreille :
— Aujourd'hui, je ne gronde-
rai pas; prenez tout ce que vous
voudrez.
Au moment où elles s'enfon-
çaient sous les arbres pour aller
cueillir les roses les plus fraîches,
que le soleil avait à peine effleu-
rées pour les faire éclore, Gilbert
et Philippe approchaient de la
terre. Philippe était follement
joyeux; Gilbert gravement ému.
L'invitation qu'il avait reçue la
veille, non seulement au grand
bal où la plupart des officiers de
l'escadre étaient conviés, mais à
un déjeuner intime auquel de-
vait seulement assister le com-
mandant en chef, lui prouvait
que la famille de Montmorran
n'était pas oubliée, que l'amitié
qu'on lui avait témoignée à
Paris était toujours aussi vive. Et
il ne pouvait se défendre d'espé-
rer, de se laisser aller à son beau
rêve.
— Tenez, voyez vous notre vil-
la ? lui disait Philippe, comme
ils traversaient le golfe de la Na-
poule.
— Oui, oui, je la connais bien,
répondait-il, avec un heureux
sourire.
Mme de Montmorran la lui
avait montrée la veille, et il l'avait
contemplée ce matin, dans
l'auréole qui la blanchissait peu à
peu, après avoir passé la plus
grande partie de la nuit à la de-
viner, à la lueur incertaine de la
lune. Il avait très bien distingué,
au lever du jour, deux silhouet-
tes blanches dans un grand cadre
de roses, et son cœur avait alors
battu très vite.
— Vous trouverez donc facile-
ment votre chemin, dit Philippe.
— Vous ne m'accompagnez pas ?

— Je vous rejoindrai. Permet-
tez moi de vous abandonner quel-
ques instants.
Gilbert ne demanda pas d'au-
tres explications; sans doute
quelque petite intrigue amou-
reuse dont il n'avait pas à se mé-
ler. Ils débarquèrent bientôt, et
Philippe donna quelques indica-
tions à son ami :
— Vous montez à la gare, vous
tournez à droite, en montant
tousjours. Vous pourriez prendre
une voiture.
— Non, le chemin doit être
charmant.
— C'est vrai. Moi, j'arriverai
quelques minutes après vous ;
attendez moi à l'entrée du jardin.
Ils se séparèrent. Gilbert prit
à droite, tandis que Philippe re-
montait à gauche, vers la jetée.
Comme Gilbert détournait ma-
chinalement la tête pour regard-
er la flottille d'embarcations d'où
plaisance amarrés devant le
quai, il aperçut son ami, qui grim-
pait dans une charrette anglaise,
auprès d'une femme en toilette
rose. Il s'empressa de continuer
son chemin sans plus regarder
en arrière. Et, après une demi-
heure de marche, par des petites
routes bordées de jardins, il aper-
çut, entre deux arbres, la villa des
Anémones. Il ralentit le pas en
longeant le mur de clôture du
parc. Au même instant, un rire
étouffé parvint à son oreille. Il
leva la tête et aperçut, à travers
un bouquet de mimosa, le jo-
visage de Madeleine. Viviane é-
tait auprès d'elle, tenant un
gros bouquet de roses...
Et, si l'amiral s'abandonnait à
sa colère, c'est qu'il venait de dé-
couvrir, après tout le monde dans
sa maison, une chose qui, depuis
quelques années, lui avait été
inconnue. La baronne de Kernizan
était la maîtresse de Philippe.
Un abominable scandale. Il s'é-
tait aperçu de cela ce matin seu-
lement. Grimé sur un petit bel-
védère, au coin de sa villa, il s'a-
musait à regarder la flotte, quand
jetant par hasard les yeux à
droite, il avait découvert cette

petite charrette anglaise courant
vers la Bocca, et, dans la char-
rette, la robe rose sur laquelle
brillait la redingote noire de
l'officier de marine.
— Morbleu !
Il avait braqué sureux sa lorg-
nette, une lorgnette qui per-
mettait de reconnaître les visages
à quatre lieues. Et il avait
vu son fils et la baronne se croyant
en tout sûreté, sur cette route
où ne passait pas d'autre voi-
ture que la leur, s'embrasser à
pleines lèvres.
— Est ce que je ne rêve pas s'é-
tait crié l'amiral.
Il était demeuré quelques mi-
nutes stupide, se demandant le-
quel des deux avait entraîné
l'autre, causé ce scandale dans
sa maison. Et il murmurait :
— Ce gredin là ! Qu'il ait tou-
tes les maîtresses qu'il voudra
au dehors. Mais chez moi ! Sur
le toit de sa mère ! Près de sa
cousine, de sa sœur ! C'est cette
coquette qui est responsable. Je
ne permettrai pas cela plus long-
temps, ma femme va être indi-
gnée.
Il descendit, entra dans la
chambre de sa femme; Mme de
Montmorran, calme, heureuse,
avait terminé sa toilette et se ren-
dait à la salle à manger pour sur-
veiller les derniers apprêts. Il se
dit :
— Ça n'est pas le moment de
la bouleverser !
Et il partit sans avoir parlé.
Pourtant, il n'aurait que très mé-
diocrement bouleversé Mme de
Montmorran, parce que ce gros
crot était connu d'elle depuis
longtemps; les amours de
Philippe et de la baronne re-
montent à plusieurs années, et
Mme de Montmorran les ayant
connues dès le premier jour.
Depuis son retour du Tonquin,
Philippe était retombé dans les
fiets de Mme de Kernizan. Ce
matin là, jour de l'arrivée de
Gilbert, habillée comme une jeu-
ne fille, le visage empourpré par
sa course en voiture, elle sem-
blait toute fraîche à Philippe,

qui lui disait son amour, tou-
jours persistant, par une longue
caresse.
— Enfant, murmura-t-elle, vous
me compromettrez !
— Nous sommes seuls !
— Ils arrivent presque à la Boc-
ca.
— Allons, fit elle en soupirant,
il faut rentrer.
Elle aurait été ravie de passer
toute cette journée avec Philippe.
Ils gagnèrent assez vivement,
par des petits chemins, le coteau
sur lequel était située la villa
des Anémones. Et au moment
où ils allaient le gravir, ils aper-
çurent l'amiral de Montmorran et
le commandant en chef de l'escad-
re qui monaient lentement.
Philippe sauta de la voiture.
— Je passe devant, dit la ba-
ronne.
Elle cingla son petit cheval,
qui se lança vigoureusement sur
la montée. Comme elle appro-
chait de M. de Montmorran, la
baronne ralentit l'allure de sa
bête.
— Je viens de rencontrer Phi-
lippe à une centaine de mètres
en arrière, dit elle.
Et, ayant bien gentiment sou-
ri aux deux marins, elle repartit.
M. de Montmorran, suffoqué par
cette belle audace, s'arrêta en s'ap-
puyant sur sa canne; puis, com-
me son compagnon lui jetait un
regard étonné, il s'excusa :
— Cette chaleur m'accable tou-
jours, quand je remonte le coteau.
Philippe, pressant le pas, les
rejoignait au moment où ils re-
partaient. L'amiral lui serra bien
affectueusement la main, comme
toujours; il s'était décidé à ne
rien brusquer et surtout à ne rien
faire, avant d'avoir consulté sa
femme. Bientôt la famille de
Montmorran et ses invités étaient
réunis dans la salle à manger de
la villa, autour d'une table cou-
verte de fleurs. De temps en
temps, la baronne fixait sur l'a-
miral un regard angélique.
Le repas et l'après midi s'écou-
lèrent d'une façon indifférente ;
la présence du commandant de

l'escadre apportait une sorte de
gêne. Et, d'ailleurs, tous les con-
vives, à part Mme de Montmor-
ran, étaient trop préoccupés pour
animer une conversation. A la
fin du jour, on reconduisit le con-
tre amiral et les deux officiers au
port de Cannes. Puis, tandis que
la baronne de Kernizan prenait
les devants, avec Viviane et Ma-
deleine, pour regagner la villa,
Mme de Montmorran, s'appuyant
un peu lourdement sur le bras
de son mari, demandait :
— Qu'avez vous donc, mon ami ?
Vous êtes tout soucieux aujour-
d'hui.
Il ne s'attendait pas à une ex-
plication si proche, et il demeura
quelques minutes sans répondre ;
cela lui répugnait de dire du
mal d'une femme, et d'une fem-
me que, malgré ses allures évapo-
rées, il s'était habitué à respecter.
Cependant, il répondit, mais seu-
lement au bout de quelques mi-
nutes.
— Ce que j'ai, ma chère ? Voilà
qui est délicat à vous expliquer.
Oui, je suis soucieux, irrité même.
Voyons, n'avez vous rien remar-
qué dans la conduite de notre
fils ?
— De notre Philippe ?
— Mme de Montmorran avait com-
pris aussitôt, mais elle faisait la
naïve.
— Rien, mon ami.
— Eh bien, je serai brutalement
franc, selon ma coutume : Héloï-
se est la maîtresse de Philippe.
— Oh ! pouvez vous croire une
chose semblable, mon ami !
Et Mme de Montmorran sem-
blait si simplement indignée que
son mari douta un instant de ce
qu'il avait surpris le matin.
— Mais, voici ce que j'ai vu, ma
chère ! s'écria-t-il.
Et il conta le résultat de ses
observations.
— Vous devez vous tromper,
lui répétait doucement sa femme
à chaque phrase, je vous assure
que vous devez vous tromper.
Elle conjurait l'orage et se
promettait de prendre ses pré-
cautions pour qu'il ne se formât

plus de nouveau. Elle disait :
— Je vous affirme qu'il ne
peut y avoir que des inconnues
qu'on ne connaît pas, et je me
charge de tout remettre en ordre.
Ne vous en mêlez pas, je vous
en prie; les hommes n'entendent
rien à ces sortes de choses.
— Ma chère amie, je vous lais-
se juger...
Il ne demandait pas mieux
que de ne pas s'en mêler.
— Pourvu que cela cesse immé-
diatement, et que la baronne ne
prolonge pas son séjour à Can-
nes !
— Fiez vous en à moi, mon a-
mi.
Pendant toute la soirée, l'ami-
ral fut très heureux; il s'en était
dit à sa femme, et cela seul le ras-
surait.
— Elle va tout arranger.
Mais, au moment où il allait
se reposer, il se laissa reprendre
par sa colère de la matinée; il
n'était plus sous la domination
douce et bienfaisante de sa fem-
me.
— J'aurais dû être plus carré,
exiger d'Héloïse une explication
catégorique. Qu'elle se justifie.
Et ne pouvant pas dormir, il
descendit dans le parc en mur-
murant :
— Je n'ai pas été assez ferme,
aujourd'hui !
Il se promenait depuis une de-
mi heure, dans une allée très
sombre, et il venait de jeter un
cigare, dont le parfum avait con-
tribué à le calmer un peu, quand
il entendit le bruit discret... on
ouvrait une porte de la villa.
Philippe, tout étonné de sa
maîtresse qui lui avait paru plus
désirable que jamais, l'avait suppli-
é de lui accorder un rendez-
vous cette nuit même; en ce mo-
ment, il devait l'attendre à la
sortie du parc. Et Héloïse, ne
voulant plus rien lui refuser, al-
lait le rejoindre. L'amiral quitta
son allée et marcha brusquement
au devant d'elle.

A B O N N E M E N T S LE CANADAIEN

Journal Quotidien du
Un An en Ville
Un An par la Poste

12eme. ANNEE

LEDA LAMONTAGNE

Son proces a SH

SEANCE DU 7 OCT

FR RUE DE LA DE

Elimina Robert, épou

Pilon, demeurant à N

tion, New Hampshire.

L'accusée est arrivée

et aura trois ans au

vendredi prochain. Elle

enfant le 12 janvier

connait bien Albina H

environ quatre ans ; m

marié avec elle. Qu

Houla est partie de C

janvier 1890, Léda éta

chez nous dans le tem

sauf la journée que

est venu, elle a recon

le constable d'ici, et s'

Les deux femmes, Albi

ne s'aimaient pas. A

n'aimait pas Léda, par

montée en haut une f

homme, et Léda me

elle m'avait dit aussi q

enivré. Albina Houle

ivrognesse. Je n'avais

le dos tourné qu'elle s'

connu intimement l'u

tifs, celui qui se faisa

Coupal, il a pensionné

chez nous, elle laissait

se mourait pour aller

homme là, dans sa cham

Albina Houle n'est p

son serment, pour moi

ne la prendrais pas.

TRANSCRIPTION

Mon premier mari s'a

lip Marble, en frança

Phillippe.

Mon fils s'est marié a

Houle, sans mon consen

se sont sauvés ensemble

se marier à Lawrence,

ministre, elle lui a fait

montrer pour se marier.

Je prends et je vends d

chez nous; j'ai une licen

vernement, mais pas de

comté. J'ai été prise p

vendu de la maison san

ainsi que mon mari act

Pilon; mon mari s'est c

m'a coûté cent piastres,

une vengeance des dist

qu'ils croyaient que je

cusée.

Quand Léda est arriv

elle s'est donnée comm

nommée Marie Béange

qu'elle me donnerait s

pour l'adopter, si je la

pension.

Ce n'est que plus tard

que c'était Léda Lamont

Après que M. Moc fut

s'est déclaré comme é

Lamontagne, et nous a

maison son histoire. El

son mari avait été tué,

qu'ils étaient de soir

étaient jetés sur le lit, la

baissée, que vers deux

demie ils ont entendu

mari est allé ouvrir, ell

un coup de pistolet et l

lampe qui se brisait, ell

vée et a perdu connais

quand elle est revenue

côte, elle a aperçu le fau-

pas entendu l'accusée con

histoire que celle là.